

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 14

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET:
Attribution de subventions à
diverses associations et
organisme public

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET,
M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO,
Mme ANGELO, M. ARNOULT, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI,
M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme PHILIPON,
M. ESKENAZI, Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : **13 AVR. 2023**

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH Procuration à M. GUIRAUDET
Mme HAGEGE-RADUTA Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEAN Procuration à M. M. ARNOULT
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
Mme CHENET Procuration à Mme BONNET
M. BOUTRON Procuration à M. ESKENAZI

Publiée le : **14 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : **14 AVR. 2023**

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORLI



Absent

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

M. ZUILI

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

DELIBERATION N° 14

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions présentées par les diverses associations,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'avis des commissions des Affaires Scolaires et Périscolaires, Jeunesse et Sports, Sociale, Cadre de vie, Urbanisme, Infrastructures, Transports et Environnement, Administration Générale, Culturelle et Patrimoine réunies les 21, 22 et 23 mars 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que :

M. ESKENAZI ne prend pas part au vote pour l'association Cercle de Savate Boxe Française,
M.ZUILI ne prend pas part au vote pour l'association le Club de Bridge de Montmorency,
Monsieur SAURAY ne prend pas part au vote pour l'association Jazz au fil de l'Oise,
M. le Maire, M. GUIRAUDET, Mme CHARBONNIER, Mme NOACHOVITCH ne prennent pas part au vote pour l'association Comité des jumelages
Madame BONNET ne prend pas part au vote pour l'association les Amis de l'Eden,
Madame CHENET ne prend pas part au vote pour les associations Les Amis de l'Eden et Cerises et Colibris,
M. DUCHÊNE ne prend pas part au vote pour l'association Cerise et Colibri
Mme ANGELO, Mme QUIRET, M. PEGARD, M. DALOYAU ne prennent pas part au vote pour l'association du Jardin des Sources

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations à caractère sportif comme suit :

Association	Montant attribué
Association Danse sportive de Montmorency	1 000 €
Montmorency tennis de table	7 000 €
Cercle de Savate Boxe Française de Montmorency	2 500 €

Compagnie d'arc de Montmorency	1 000 €
Club de gymnastique Montmorencéen	20 000 €
Club intercommunal de plongée	500 €
Football club de Montmorency	45 000 €
Judo club de Montmorency	12 000 €
Montmorency tennis club	20 000 €
Rugby Club Vallée de Montmorency Soisy (RCVMS)	13 000 €
USDEM athlétisme	2 000 €
USDEM basket ball	4 500 €
USDEM handball	5 000 €
Association sportive collège Charles le Brun	1 500 €
Association sportive collège Pierre de Ronsard	1 500 €
Vallée Montmorency triathlon	1 400 €
Montmorency volley ball	700 €
Deuil Enghien Montmorency Pétanque	200 €
Montmorency Randonnées Découvertes	200 €
Exponentielle	500 €
Club de Bridge de Montmorency	250 €
TOTAL	139 750 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations de jeunesse comme suit :

Association	Montant attribué
Scouts et guides de France - Groupe J.P. Alouis Montmorency	800 €
Foyer socio-éducatif collège Pierre de Ronsard	700 €
DJENERIDA fait son cinéma	600 €
TOTAL	2 100 €

DECIDE d'attribuer la subvention à l'association œuvrant dans le domaine de la petite enfance comme suit :

Association	Montant attribué
La nouvelle étoile des enfants de France	493 000 €
TOTAL	493 000 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations à caractère culturel comme suit :

Association	Montant attribué
Société d'histoire de Montmorency et de sa région	3 250 €
Jeunesse et amitiés protestantes	400 €
L'ouvre boîte à poèmes - Association littéraire et poétique de la Plaine de France	350 €
Chœur de la vallée de Montmorency	1 000 €
Les chœurs de l'Orangerie	600 €
Echanges technologies et culturels France/Togo	500 €
Compagnie « l'intervention »	750 €
L'Entracte espace culturel	1 500 €
Jazz au Fil de l'Oise (JAFO)	3 500 €

Automobile club de la cerise	500 €
AMPECEJ	5 000 €
Comité des jumelages	9 000 €
Couleurs d'Italie	500 €
Rousseau à Montmorency	1 100 €
A partir de douze	250 €
Les Amis de l'Eden	250 €
Les baladins de la vallée de Montmorency	500 €
TOTAL	28 950 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations relevant de l'administration générale comme suit :

Association	Montant attribué
Union Nationale des Combattants (UNC)	700 €
Amicale des officiers de réserve du Val d'Oise	100 €
Franco-Britannique départementale	150 €
Union départementale des sapeurs-pompiers du Val d'Oise-Commission des anciens sapeurs pompiers	100 €
Amicale du personnel communal de Montmorency (<i>au titre de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) par l'Amicale du Personnel</i>)	82 955 €
TOTAL	84 005 €

PRECISE qu'une subvention complémentaire de 11 383 € pourra être accordée à l'association Amicale du personnel communal de Montmorency, conditionnée à une clarification administrative, des statuts et des prestations proposées, et versée suite à cette clarification et sur demande écrite de l'association.

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations à caractère social comme suit :

Association	Montant attribué
Enfance et Parents Isolés (EPI)	1 000 €
Association des donateurs de sang bénévoles	150 €
Le fil des jours	400 €
Amicale des locataires la Fontaine/Florian/Pascal	1 500 €
Association Chrétienne d'Entraide aux Personnes Agées du centre hospitalier (ACEPA)	200 €
Association grand âge et loisirs hôpital Simone Veil - Maison de Retraite Langumier	450 €
Conférence Saint Vincent de Paul - Conférence Saint-Martin et Saint-François	5 000 €
Croix rouge française - Epicerie sociale	3 000 €
Association Montmorencéenne pour l'Apprentissage du Français (AMAF)	200 €
Amicale des locataires des peupliers	2 000 €
JALMALV Val d'Oise	100 €
Association accueil psy	250 €
Association amicale des femmes de Montmorency	500 €
Ami-services	800 €
Du coté des Femmes	1 500 €

Elhandicap	200 €
Diaconat église protestante Enghien	150 €
Entraide Lamartine	150 €
France Adot 95	100 €
Mouvement National Vie Libre	100 €
Club de l'Amitié	14 000 €
Elise Princesse courageuse	500 €
TOTAL	32 250 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations en lien avec l'Enfance comme suit :

Association	Montant attribué
Imaginons Pasteur	300 €
AMJF	300 €
ENDELAF	400 €
Pasteur – Projet Devoir de mémoire de la Shoah1	1 200 €
Pasteur – Projet potager	
TOTAL	2 400 €

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association à caractère économique comme suit :

Association	Montant attribué
Association des commerçants et artisans de Montmorency (ACAM)	5 000 €
Association les p'tits paniers de Montmorency	500 €
SOS Cat'Pattes	1 500 €
Cerise et colibri	750 €
Association du jardin des sources	1 500 €
TOTAL	9 250 €

SOIT UN TOTAL GENERAL DE SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS DE 803 088 €, en ce compris la provision pour l'association Amicale du personnel communal de Montmorency.

IMPUTE cette dépense au budget 2023.

APPROUVE les termes et conditions des conventions d'objectifs à souscrire avec les associations suivantes : Football Club Montmorency, Amicale du Personnel Communal de Montmorency.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions d'objectifs avec les associations énoncées ci-dessus ainsi que tout autre document afférent.

PRECISE que les conventions des associations concernées devront être transmises à la Ville, datées et signées, au plus tard le 1^{er} novembre 2023.

PRECISE qu'à défaut, le montant restant à percevoir par l'association au titre de la subvention 2023 ne sera pas versé.

DECIDE d'attribuer la subvention à l'organisme public suivant :

Organisme public	Montant attribué
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	820 000 €
TOTAL	820 000 €

IMPUTE cette dépense au budget 2023.

PRECISE que les Conseillers municipaux membres des conseils d'administration des associations concernées n'ont pas pris part au vote de la subvention accordée à celles-ci.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Yves ZUILI
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency